

## Législature 2017-2021

Séance du 27 février 2019

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°44

**L'Habitat de la Prillaz SA – réponses aux questions et inauguration du parc**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors des séances du Conseil général du 12 novembre 2018 et du 13 décembre 2018, M. Bloechle a posé plusieurs questions sur le chantier de L'Habitat de la Prillaz SA au niveau du choix des entreprises, de la qualité des travaux et de certains retards de paiements.

Le Conseil communal a relayé ces questions à L'Habitat de la Prillaz SA et nous vous transmettons les réponses que nous avons reçues.

#### **Implication des entreprises locales dans le projet des Portes-du-Lac**

L'Habitat de la Prillaz a fait son possible afin de privilégier les entreprises de la région. Suite aux recommandations établies par le Conseil d'administration, ce dernier a toujours privilégié les contacts avec les entreprises afin de chercher des solutions dans le but d'intégrer ces dernières dans le développement. Cependant, les prises de position ne se sont pas uniquement basées sur le montant de l'offre mais également sur la capacité desdites entreprises à mettre à disposition la main d'œuvre nécessaire pour un chantier d'une telle ampleur. A défaut de pouvoir sélectionner uniquement des entreprises de la Broye, ce qui n'était pas réaliste compte tenu de l'ampleur de ce projet immobilier, l'adjudication de travaux à des entreprises fribourgeoises a été favorisée.

A titre d'exemple, pour le secteur C1, 20 entreprises de la Broye ont participé au chantier et pour le secteur C2, nous en sommes déjà à 15.

#### **Qualité des travaux sur les appartements du premier secteur**

Le maître de l'ouvrage a reçu de nombreux retours positifs sur la qualité des logements construits et la domotique intégrée à ces derniers. Certains acquéreurs ont même indiqué qu'ils considéraient leur achat comme étant un objet immobilier de luxe avec une qualité de finitions élevée. Partant de ce constat et du fait qu'une partie des travaux a été réalisée par des entreprises locales, L'Habitat de la Prillaz estime que la qualité des travaux effectués est conforme au marché. Cependant, de par la taille importante du projet et le nombre d'appartements commercialisés, il est possible que certains acquéreurs ne soient pas pleinement satisfaits de la qualité des travaux, notamment dans la phase de traitement des retouches. En effet, la coordination entre la direction des travaux et les acquéreurs n'est pas aisée et prend un certain temps, notamment pour des questions de délais de commande de matériel ou de disponibilité des entreprises.

#### **Retards de paiements**

Il y a effectivement eu quelques retards de paiements de la part de la direction de travaux pour certaines entreprises, et notamment une entreprise locale. Le maître de l'ouvrage étant tributaire de la direction des travaux pour effectuer ces paiements, il n'a pu que constater ces retards a posteriori. D'une manière générale, l'ensemble des bons de paiements reçus par le maître de l'ouvrage sont réglés dans un délai de 15 jours ouvrables maximum suivant la réception de ceux-ci.

Afin que vous puissiez vous rendre compte de l'ampleur du chantier, le Conseil communal a demandé à ce qu'une visite du quartier soit organisée à l'attention du Conseil général. Celle-ci aura lieu le samedi 11 mai 2019 à 09h00. Nous vous encourageons à y participer.

Ce même jour, le Parc de la Prillaz sera officiellement inauguré et remis à la Commune et par la même occasion à la population. La partie officielle se déroulera à 11h00 et sera suivie de l'ouverture du parc avec diverses animations. Vous recevrez une invitation en temps utile.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement du territoire et des  
Constructions